

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le 30 mars à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à CARDAN sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : 24 Mars 2022

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANNEY, François DAURAT, Jean-Marc DEPUYDT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Thomas FILLIATRE, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Corinne LAULAN, Julien LE TACON, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURANT, Patricia PEIGNEY, Jean Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Denis REYNE, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE, Aline TEYCHENEY.

Absents : Béatrice CARRUESCO (pouvoir Michel GARAT), Alain GIROIRE (pouvoir Jean-Marc PELLETANT), Vincent JOINEAU (pour les points 1 à 7), Michel LATAPY (pouvoir André MASSIEU), Bernard MATEILLE (pouvoir Jean-Marc DEPUYDT), Patricia PEIGNEY (pour les points 1 à 13), Denis PERNIN (pouvoir Pascal RAPET), Audrey RAYNAL (pouvoir Vincent JOINEAU à partir du point 8), Mariline RIDEAU (pouvoir Didier CAZIMAJOU), Jocelyn DORÉ (point 29 à 37 compte administratif).

Secrétaire de séance : M. Thomas FILLIATRE

Décision du Président	
•	DECISION N2022-12 Portant sur la mise à disposition d'un véhicule de la communauté de communes Convergence Garonne au profit de l'Office du Tourisme pour la période du 6 au 7 avril 2022.
•	DECISION N2022-13 Portant sur la mise à disposition de deux véhicules de la Communauté de communes Convergence Garonne au profit du Collège Georges Brassens de Podensac pour le jeudi 24 mars 2022.
•	DECISION N2022-14 Portant sur l'attribution et la signature d'un marché public de prestation intellectuelle « Accompagnement à l'évolution de la tarification des professionnels sur la rive droite » avec le cabinet INDDIGO pour un montant global de 16 800euros HT.
•	DECISION N2022-15 Portant sur la signature d'un avenant N°3 au marché « Etude d'harmonisation fiscale, technique et organisationnelle visant à optimiser le service public de gestion des déchets » avec la société INDDIGO sans incidence financière.
•	DECISION N2022-16 Portant attribution du marché 202201 « Réalisation d'une étude pré-opérationnelle relative à l'extension de la ZAE Pays de Podensac / Cérons -Illats » à la société CREHAM pour un montant de 44 730 € HT soit 53 676 € TTC sur la durée du marché.
•	DECISION N2022-17 Portant sur la mise à disposition de véhicules de la Communauté de communes Convergence Garonne au profit du MA les P'tits Gribouilles à Illats pour le 22 mars 2022.

N°	DELIBERATIONS	Vote
1	M2022-01 : MOTION CONCERNANT LE GRAND PROJET FERROVIAIRE SUD-OUEST (GPFSSO) Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, APPROUVE la motion concernant le Grand Projet Ferroviaire Sud-Ouest	ADOPTÉ POUR : 37 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2 André MASSIEU Michel LATAPY
2	D2022-28 : SUBVENTION CONCERNANT L'UKRAINE Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire : ATTRIBUE une subvention de 5000€ au fonds d'Action Extérieure des Collectivités territoriales (FACECO) du Ministère des Affaires Etrangères.	UNANIMITÉ
3	D2022-29 : DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE RECOURS AU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA GESTION DES ARCHIVES DU CENTRE DE GESTION DE LA GIRONDE ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE POUR LA GESTION DES ARCHIVES Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : APPROUVE le recours au service d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion de la Gironde ; AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention correspondante ; SOLLICITE une subvention de fonctionnement auprès du Département de la Gironde pour le tri, l'élimination règlementaire et le classement des archives de la Communauté de Communes ; INSCRIT les crédits correspondants au budget.	UNANIMITÉ

4	D2022-30 : MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU SIAEPA DE LANGOIRAN Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : DESIGNE Mme Annie CASTAING pour remplacer Madame Dominique PREVOT au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et Assainissement (SIAEPA) de Langoiran CONSTATE que les élus représentants la Communauté de communes au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et Assainissement (SIAEPA) de Langoiran sont donc désormais les suivants :		UNANIMITÉ
	TITULAIRES	SUPPLEANTS	
	Pierre GUENANT	Bruno COLINET	
	Roger CARTEAU	Laurent FOURCADE	
	Daniel HOUGAS Annie CASTAING	Bernard REYNAUD Jérôme GAUTHIER	
5	D2022-31 : CONVENTION AVEC LA DGFIP Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : APPROUVE la convention sur le nouveau réseau de proximité des finances publiques pour le territoire de la Communauté de communes Convergence Garonne ci-annexée ; AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention.		UNANIMITÉ
6	D2022-32 : ACQUISITION EXTENSION ZA DE COUDANNES DE LANDIRAS Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée F788 d'une contenance totale de 4 655 ² au prix de quinze mille huit-cent soixante-quatorze euros (15 874€) à Madame SENDREY, propriétaire ; AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches et à SIGNER tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ; DIT que les frais de notaire et de géomètre correspondants seront à la charge de l'acquéreur ; DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette action sont inscrits au budget 2022.		UNANIMITÉ
7	D2022-33 : VENTE TRACTEUR A LA COMMUNE DE CADILLAC-SUR-GARONNE Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : APPROUVE la vente en l'état du tracteur CLAAS ARION 410, année 2013, d'une puissance de 100 CV et immatriculé CQ-531-TL, à la commune de Cadillac-sur-Garonne pour la somme de trente-cinq mille euros nets (35 000€).		UNANIMITÉ
8	D2022-34 : AUTORISATION DE MISE EN ŒUVRE DE L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI AU 1^{ER} JANVIER 2023 Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, AUTORISE la mise en œuvre du projet des extensions des consignes de tri au 1er janvier 2023 ; AUTORISE Monsieur le Président à engager l'ensemble des démarches nécessaires et à procéder à la signature de tout acte y afférant.		UNANIMITÉ
9	D2022-35 : CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE PERMANENCE JURIDIQUE D'AIDE AUX VICTIMES SUR LE TERRITOIRE DE LA CDC CONVERGENCE GARONNE Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention annexée à la présente délibération avec l'association institut DON BOSCO pour l'année 2022 et tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération ; AUTORISE Monsieur le Président de procéder au versement d'une subvention de 4 264 euros au titre de l'année 2022 en application de ladite convention ; AUTORISE Monsieur le Président à déposer les dossiers pour l'obtention des subventions précitées.		UNANIMITÉ
10	D2022-36 : CONVENTION DE MUTUALISATION ENTRE LES COMMUNAUTES DE COMMUNES POUR LE PROJET CAP 33 Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : APPROUVE la signature de ladite convention ci-annexée. AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention pour le compte de la Communauté de communes.		UNANIMITÉ
11	D2022-37 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL DE LOISIRS Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : APPROUVE les modifications du règlement intérieur des accueils de loisirs de mineurs et du règlement des accueils périscolaire, tels qu'annexés à la présente délibération ; DECIDE qu'elles seront applicables à partir de la publication de la présente délibération.		UNANIMITÉ
12	D2022-38 : CONVENTION D'OBJECTIFS 2022 AVEC L'OFFICE DE TOURISME DE L'ENTRE-DEUX-MERS (OTEM) Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention présentée en annexe ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à l'application de la présente délibération ; APPROUVE le versement d'une contribution de 15 000 euros à l'Office de tourisme de l'entre deux mers pour l'année 2022. INSCRIT les crédits nécessaires au budget 2022.		UNANIMITÉ

13	<p>D2022-39: CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COLLECTIF SUD GIRONDE ACTUALISATION FEUILLE DE ROUTE ET BUDGET ANNUEL 2022 Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention présentée en annexe ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à l'application de la présente délibération ; APPROUVE le versement d'une contribution de 15 000 euros à l'Office de tourisme de l'entre deux mers pour l'année 2022. INSCRIT les crédits nécessaires au budget 2022.</p>	UNANIMITÉ
14	<p>D2022-40: MODIFICATION DU REGLEMENT D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS FLUVIAUX Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : APPROUVE la modification du règlement d'utilisation des ports fluviaux de la Communauté de communes Convergence Garonne tel qu'annexé à la présente délibération et applicables à compter du 01er avril 2022 ; AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions d'utilisations des équipements fluviaux ainsi que tous les documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération ;</p>	UNANIMITÉ
15	<p>D2022-41: MODIFICATION DES TARIFS D'APPOINTEMENT AU PORT DE CADILLAC-SUR-GARONNE Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : APPROUVE les modifications tarifaires du port de Cadillac-sur-Garonne tels qu'annexées à la présente délibération ; AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions d'utilisations des équipements fluviaux ainsi que tous les documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération.</p>	UNANIMITÉ
16	<p>D2022-42: MODIFICATION DU REGLEMENT DU SERVICE SPANC Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : APPROUVE la modification du règlement de service du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) joint en annexe</p>	UNANIMITÉ
17	<p>D2022-43: CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE ET A L'ACCUEIL DE LOISIRS DE LANDIRAS Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : ADHERE au groupement de commandes pour la fourniture de repas au restaurant scolaire et à l'accueil de loisirs de LANDIRAS ; DIT que la commune de LANDIRAS, membre du groupement de commandes pour la fourniture de repas, sera coordonnateur ; AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tous les actes afférents ; DESIGNE, pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres instaurée dans le cadre du groupement de commandes de restauration scolaire : •M. Jean-Patrick SOULÉ en tant que titulaire •M. François DAURAT en tant que suppléant</p>	UNANIMITÉ
18	<p>D2022-44: AUTORISATION DE RECOURIR AU CONTRAT D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE AU SERVICES TECHNIQUES Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : APPROUVE la proposition de Monsieur le Président pour la création d'un contrat d'accroissement d'activité aux conditions ci-exposées. AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit contrat ; DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022.</p>	UNANIMITÉ
19	<p>D2022-45: MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : ADOpte les propositions de modifications ci-dessus expliquées ; APPROUVE le nouveau tableau des emplois et des effectifs ; AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération. RAPPELLE que les crédits seront inscrits au budget primitif 2022 et suivants.</p>	ADOPTÉ POUR : 41 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2 Vincent JOINEAU Audrey RAYNAL
20	<p>D2022-46: MODIFICATION DU RIFSEEP Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : APPROUVE les modifications du dispositif RIFSEEP décrites ci-dessus ; APPROUVE le nouveau RIFSEEP ci-annexé ; DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal et aux budgets annexes de la Communauté de communes Convergence Garonne. AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires et à entreprendre toute démarche visant à la mise en œuvre de ce nouveau régime indemnitaire.</p>	UNANIMITÉ
21	<p>D2022-47: BUDGET PRINCIPAL 660 00 – APPROBATION DU COMTE DE GESTION 2021 Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : DECLARE que le compte de gestion du budget principal, dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.</p>	UNANIMITÉ
22	<p>D2022-48: BUDGET ANNEXE GEMAPI 660 19 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : DECLARE que le compte de gestion du budget annexe GEMAPI 660 19, dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.</p>	UNANIMITÉ

23	D2022-49: BUDGET ANNEXE SPANC 660 25 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : DECLARE que le compte de gestion du budget annexe SPANC 660 25, dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.	UNANIMITÉ
24	D2022-50: BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES GARONNE M4 SANS TVA 660 25 (Rive droite) – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : DECLARE que le compte de gestion du budget annexe ORDURES MENAGERES GARONNE 660 25, dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.	UNANIMITÉ
25	D2022-51: BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS PODENSAC M4 AVEC TVA 660 36 (Rive gauche) – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : DECLARE que le compte de gestion du budget annexe DECHETS MENAGERS PODENSAC 660 36, dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.	UNANIMITÉ
26	D2022-52: BUDGET ANNEXE PONTONS 660 53 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : DECLARE que le compte de gestion du budget annexe PONTONS 660 53, dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.	UNANIMITÉ
27	D2022-53: BUDGET ANNEXE ZONES D'AMENAGEMENT ECONOMIQUE 660 70 – APPROBATION COMPTE DE GESTION 2021 Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : DECLARE que le compte de gestion du budget annexe ZONES D'AMENAGEMENT ECONOMIQUE 660 70, dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.	UNANIMITÉ
28	D2022-54: BUDGET ANNEXE ZA DE COUDANNES 660 71 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : DECLARE que le compte de gestion du budget annexe ZA DE COUDANNES 660 71, dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.	UNANIMITÉ
29	D2022-55: BUDGET ANNEXE ZA DE COUDANNES PHASE 2 660 72 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : DECLARE que le compte de gestion du budget annexe ZA DE COUDANNES PHASE 2 660 72, dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.	UNANIMITÉ
30	D2022-56: BUDGET PRINCIPAL 660 00 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser, ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus. APPROUVE le compte administratif du budget principal tel que présenté et annexé à la présente délibération.	ADOPTÉ POUR : 38 CONTRE : 2 Michel GARAT, Béatrice CARRUESCO ABSTENTION : 2 André MASSIEU, Michel LATAPY
31	D2022-57: BUDGET ANNEXE GEMAPI 660 19 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser, ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus. APPROUVE le compte administratif du budget annexe GEMAPI 660 19 tel que présenté et annexé à la présente délibération.	ADOPTÉ POUR : 40 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2 André MASSIEU, Michel LATAPY
32	D2022-58: BUDGET ANNEXE SPANC 660 25 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser, ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus. APPROUVE le compte administratif du budget annexe SPANC 660 25 tel que présenté et annexé à la présente délibération	ADOPTÉ POUR : 40 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2 André MASSIEU, Michel LATAPY

33	<p>D2022-59: BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES GARONNE M4 SANS TVA 660 35 (Rive droite) – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,</p> <p>ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.</p> <p>APPROUVE le compte administratif du budget annexe ORDURES MENAGERES GARONNE 660 35 tel que présenté et annexé à la présente délibération</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>POUR : 40</p> <p>CONTRE : 0</p> <p>ABSTENTION : 2 André MASSIEU, Michel LATAPY</p>
34	<p>D2022-60: BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS PODENSAC M4 AVCE TVA 660 36 (Rive gauche) – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,</p> <p>ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.</p> <p>APPROUVE le compte administratif du budget annexe DECHETS MENAGERS PODENSAC 660 36 tel que présenté et annexé à la présente délibération</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>POUR : 40</p> <p>CONTRE : 0</p> <p>ABSTENTION : 2 André MASSIEU, Michel LATAPY</p>
35	<p>D2022-61: BUDGET ANNEXE PONTONS 660 53 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,</p> <p>ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.</p> <p>APPROUVE le compte administratif du budget annexe PONTONS 660 53 tel que présenté et annexé à la présente délibération</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>POUR : 40</p> <p>CONTRE : 0</p> <p>ABSTENTION : 2 André MASSIEU, Michel LATAPY</p>
36	<p>D2021-62: BUDGET ANNEXE ZONES D'AMENAGEMENT ECONOMIQUE 660 70 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,</p> <p>ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.</p> <p>APPROUVE le compte administratif du budget annexe ZONES D'AMENAGEMENT ECONOMIQUE 660 70 tel que présenté et annexé à la présente délibération</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>POUR : 40</p> <p>CONTRE : 0</p> <p>ABSTENTION : 2 André MASSIEU, Michel LATAPY</p>
37	<p>D2022-63: BUDGET ANNEXE ZA DE COUDANNES 660 71 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,</p> <p>ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.</p> <p>APPROUVE le compte administratif du budget annexe ZA DE COUDANNES 660 71 tel que présenté et annexé à la présente délibération</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>POUR : 40</p> <p>CONTRE : 0</p> <p>ABSTENTION : 2 André MASSIEU, Michel LATAPY</p>
38	<p>D2022-64: BUDGET ANNEXE ZA DE COUDANNES PHASE 2 660 72 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>CONSTATE l'absence d'écriture en 2021.</p> <p>APPROUVE le compte administratif du budget annexe ZA DE COUDANNES PHASE 2 - 660 72 tel que présenté et annexé à la présente délibération.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>POUR : 40</p> <p>CONTRE : 0</p> <p>ABSTENTION : 2 André MASSIEU, Michel LATAPY</p>

39	<p>D2022-65 : BUDGET PRINCIPAL 660 00 – AFFECTATION DES RESULTATS 2021 Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : REPREND les résultats du budget principal 2021 ainsi que les résultats 2021 du Budget ZAE 2021. DECIDE de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget principal comme suit :</p> <p>RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL 660 00 - 2021 <u>Résultat de la section de fonctionnement à affecter</u> Résultat de la section de fonctionnement l'exercice 2021 1 110 902,80 € Résultat reporté de l'exercice antérieur 2020 4 134 715,85 € Résultat comptable cumulé – Excédent 5 245 618,65 €</p> <p><u>Besoin réel de financement de la section d'investissement</u> Résultat de la section d'investissement de l'exercice 2021 -273 790,28 € Résultat reporté de l'exercice antérieur 2020 1 172 280,77 € Résultat comptable cumulé – Excédent 898 490,49 €</p> <p>TOTAL GÉNÉRAL 6 144 109,14 €</p> <p><u>Restes à réaliser</u> Dépenses d'investissement engagées non mandatées en 2021 447 584,75 € Recettes d'investissement engagées non mandatées en 2021 72 026,50 € Solde négatif des restes à réaliser -375 558,25 €</p> <p>RESULTATS DU BUDGET ANNEXE ZAE 660 70 - 2021 <u>Résultat de la section de fonctionnement à affecter</u> Résultat de la section de fonctionnement l'exercice 2021 416,00 € Résultat reporté de l'exercice antérieur 2020 14 783,60 € Résultat comptable cumulé – Excédent 15 199,60 €</p> <p><u>Besoin réel de financement de la section d'investissement</u> Résultat de la section d'investissement de l'exercice 2021 0,00 € Résultat reporté de l'exercice antérieur 2020 58 629,50 € Résultat comptable cumulé – Excédent 58 629,50 €</p> <p>TOTAL GÉNÉRAL 73 829,10 €</p> <p><u>Restes à réaliser</u> Dépenses d'investissement engagées non mandatées en 2021 447 584,75 € Recettes d'investissement engagées non mandatées en 2021 72 026,50 € Solde négatif des restes à réaliser -375 558,25 €</p> <p><u>Besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement</u> Affectation à l'article 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés: 0,00 € Excédent reporté à la section de fonctionnement R002 du budget PRINCIPAL 2022 5 245 618,65 € Excédent reporté à la section de fonctionnement R002 du budget ANNEXE ZAE 2022 15 199,60 € Excédent reporté à la section d'investissement R001 du budget PRINCIPAL 2022 898 490,49 € Excédent reporté à la section d'investissement R001 du budget ANNEXE ZAE 2022 58 629,50 €</p> <p>Transcription budgétaire de l'affectation du résultat : Section de Fonctionnement – Recettes - Excédent reporté (compte R002) 5 260 818,25 € Section d'investissement - Recettes - Excédent reporté (compte R001) 957 119,99 € Report en dépenses d'INVESTISSEMENT 447 584,75 € Report en recettes d'INVESTISSEMENT 72 026,50 €</p>	<p>ADOPTÉ POUR : 40 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2 André MASSIEU, Michel LATAPY</p>
40	<p>D2022-66 : BUDGET ANNEXE GEMAPI 660 19 – AFFECTATION DES RESULTATS 2021 Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : DECIDE de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget annexe GEMAPI 660 19 comme suit :</p> <p><u>Résultat de la section de fonctionnement à affecter</u> Résultat de la section de fonctionnement l'exercice 2020 46 379,91 € Résultat reporté de l'exercice antérieur 2019 197 338,08 € Résultat comptable cumulé – Excédent 243 717,99 €</p> <p><u>Besoin réel de financement de la section d'investissement</u> Résultat de la section d'investissement de l'exercice 2020 -99 163,82 € Résultat reporté de l'exercice antérieur 2019 38 905,08 € Résultat comptable cumulé – Déficit -60 258,74 €</p> <p>TOTAL GÉNÉRAL 183 459,25 €</p> <p><u>Restes à réaliser</u> Dépenses d'investissement engagées non mandatées en 2020 269 725,45 € Recettes d'investissement engagées non mandatées en 2020 211 694,00 € Solde négatif des restes à réaliser -58 031,45 €</p> <p><u>Besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement</u> Affectation à l'article 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés: Néant Excédent reporté à la section de fonctionnement R002 du budget 2021 118 290,19 € Déficit reporté à la section d'investissement D001 du budget 2021 125 427,80 € Déficit reporté à la section d'investissement D001 du budget 2021 -60 258,74 €</p> <p>Transcription budgétaire de l'affectation du résultat : Section de Fonctionnement – Recettes - Excédent reporté (compte R002) 125 427,80 € Section d'investissement – Dépenses - Déficit reporté (compte D001) -60 258,74 € Report RAR en dépenses d'INVESTISSEMENT 269 725,45 € Report RAR en recettes d'INVESTISSEMENT 211 694,00 € Affectation à l'article 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés: 118 290,19 €</p>	<p>ADOPTÉ POUR : 40 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2 André MASSIEU, Michel LATAPY</p>

41	<p>D2022-67 : BUDGET ANNEXE SPANC 660 25 – AFFECTATION DES RESULTATS 2021 Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : DECIDE de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget annexe SPANC 660 25 comme suit :</p> <p><u>Résultat de la section de fonctionnement à affecter</u> Résultat de la section de fonctionnement l'exercice 2021 -11 098,19 € Résultat reporté de l'exercice antérieur 2020 69 362,63 € Résultat comptable cumulé – Excédent 58 264,44 €</p> <p><u>Besoin réel de financement de la section d'investissement</u> Résultat de la section d'investissement de l'exercice 2021 1 279,72 € Résultat reporté de l'exercice antérieur 2020 0,00 € Résultat comptable cumulé 1 279,72 €</p> <p>TOTAL GÉNÉRAL 59 544,16 €</p> <p><u>Restes à réaliser</u> Dépenses d'investissement engagées non mandatées en 2021 0,00 € Recettes d'investissement engagées non mandatées en 2021 0,00 € Solde positif des restes à réaliser 0,00 €</p> <p><u>Besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement</u> Néant Affectation à l'article 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés: 0,00 € Excédent reporté à la section de fonctionnement R002 du budget 2022 58 264,44 € Excédent reporté à la section de fonctionnement R001 du budget 2022 1 279,72 €</p> <p><u>Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :</u> Section de Fonctionnement – Recettes - Excédent reporté (compte R002) 58 264,44 € Section d'Investissement – Recettes - Excédent reporté (compte R001) 1 279,72 €</p>	<p>ADOPTÉ POUR : 40 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2 André MASSIEU, Michel LATAPY</p>
42	<p>D2022-68 : BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES GARONNE (Rive droite) M4 SANS TVA 660 35 – AFFECTATION DES RESULTATS 2021 Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : DECIDE de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget annexe ORDURES MENAGERES GARONNE M4 SANS TVA 660 35 comme suit :</p> <p><u>Résultat de la section de fonctionnement à affecter</u> Résultat de la section de fonctionnement l'exercice 2021 6 699,63 € Résultat reporté de l'exercice antérieur 2020 12 249,44 € Résultat comptable cumulé – Excédent 18 949,07 €</p> <p><u>Besoin réel de financement de la section d'investissement</u> Résultat de la section d'investissement de l'exercice 2021 11 057,21 € Résultat reporté de l'exercice antérieur 2020 18 605,22 € Résultat comptable cumulé – Excédent 29 662,43 €</p> <p>TOTAL GÉNÉRAL 48 611,50 €</p> <p><u>Restes à réaliser</u> Dépenses d'investissement engagées non mandatées en 2021 0,00 € Recettes d'investissement engagées non mandatées en 2021 0,00 € Solde positif des restes à réaliser 0,00 €</p> <p><u>Besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement</u> Affectation à l'article 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés: Excédent reporté à la section de fonctionnement R002 du budget 2022 18 949,07 € Excédent reporté à la section d'investissement R001 du budget 2022 29 662,43 €</p> <p><u>Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :</u> Section de Fonctionnement – Recettes - Excédent reporté (compte R002) 18 949,07 € Section d'Investissement - Recettes - Excédent reporté (compte R001) 29 662,43 € Report en dépenses d'INVESTISSEMENT 0,00 € Report en recettes d'INVESTISSEMENT 0,00 €</p>	<p>ADOPTÉ POUR : 40 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2 André MASSIEU, Michel LATAPY</p>

43	<p>D2022-69 : BUDGET ANNEXE DECGETS MENAGERS PODENSAC (Rive gauche) M4 AVEC TVA 660 36 – AFFECTATION DES RESULTATS 2021 Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : DECIDE de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget annexe DECHETS MENAGERS PODENSAC M4 AVEC TVA 660 36 comme suit :</p> <p><u>Résultat de la section de fonctionnement à affecter</u> Résultat de la section de fonctionnement l'exercice 2021 90 811,05 € Résultat reporté de l'exercice antérieur 2020 704 144,73 € Résultat comptable cumulé – Excédent 794 955,78 €</p> <p><u>Besoin réel de financement de la section d'investissement</u> Résultat de la section d'investissement de l'exercice 2021 -28 218,99 € Résultat reporté de l'exercice antérieur 2020 159 149,12 € Résultat comptable cumulé – Excédent 130 930,13 €</p> <p>TOTAL GÉNÉRAL 925 885,91 €</p> <p><u>Restes à réaliser</u> Dépenses d'investissement engagées non mandatées en 2021 8 910,46 € Recettes d'investissement engagées non mandatées en 2021 0,00 € Solde négatif des restes à réaliser -8 910,46 €</p> <p><u>Besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement</u> Affectation à l'article 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés: Excédent reporté à la section de fonctionnement R002 du budget 2022 794 955,78 € Excédent reporté à la section d'investissement R001 du budget 2022 130 930,13 €</p> <p>Transcription budgétaire de l'affectation du résultat : Section de Fonctionnement – Recettes - Excédent reporté (compte R002) 794 955,78 € Section d'Investissement - Dépenses - Excédent reporté (compte R001) 130 930,13 € Report en dépenses d'INVESTISSEMENT 8 910,46 €</p>	<p>ADOPTÉ POUR : 40 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2 André MASSIEU, Michel LATAPY</p>
44	<p>D2022-70 : BUDGET ANNEXE PONTONS 660 53 – AFFECTATION DES RESULTATS 2021 Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : DECIDE de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget annexe PONTONS 660 53 comme suit :</p> <p><u>Résultat de la section de fonctionnement à affecter</u> Résultat de la section de fonctionnement l'exercice 2021 106 885,87 € Résultat reporté de l'exercice antérieur 2020 60 728,30 € Résultat comptable cumulé – Excédent 167 614,17 €</p> <p><u>Besoin réel de financement de la section d'investissement</u> Résultat de la section d'investissement de l'exercice 2021 1 200,00 € Résultat reporté de l'exercice antérieur 2020 0,00 € Résultat comptable cumulé – Déficit 1 200,00 €</p> <p>TOTAL GÉNÉRAL 168 814,17 €</p> <p><u>Restes à réaliser</u> Dépenses d'investissement engagées non mandatées en 2021 0,00 € Recettes d'investissement engagées non mandatées en 2021 0,00 € Solde négatif des restes à réaliser 0,00 €</p> <p><u>Besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement</u> Affectation à l'article 1068 - Excédents de fonctionnemen 0,00 € Excédent reporté à la section de fonctionnement R002 du budget : 167 614,17 € Excédent reporté à la section de fonctionnement d'investissement 1 200,00 €</p> <p>Transcription budgétaire de l'affectation du résultat : Section de Fonctionnement – Recettes - Excédent reporté (compte 167 614,17 € Section d'investissement – Recettes- Excédent reporté (compte RC 1 200,00 € Aucun report</p>	<p>ADOPTÉ POUR : 40 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2 André MASSIEU, Michel LATAPY</p>

45	D2022-71 : BUDGET ANNEXE ZA DE COUDANNES 660 71 – AFFECTATION DES RESULTATS 2021		
	Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :		
	DECIDE de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget annexe ZA DE COUDANNES 660 71 comme suit :		
	<u>Résultat de la section de fonctionnement à affecter</u>		
	Résultat de la section de fonctionnement l'exercice 2021	-216 359,70 €	
	Résultat reporté de l'exercice antérieur 2020	216 359,70 €	
	Résultat comptable cumulé – Excédent	0,00 €	
	<u>Besoin réel de financement de la section d'investissement</u>		
	Résultat de la section d'investissement de l'exercice 2021	105 094,84 €	
	Résultat reporté de l'exercice antérieur 2020	-364 175,28 €	
	Résultat comptable cumulé – Déficit	-259 080,44 €	
	TOTAL GÉNÉRAL	-259 080,44 €	
	<u>Restes à réaliser</u>		
	Dépenses d'investissement engagées non mandatées en 2021	0,00 €	
	Recettes d'investissement engagées non mandatées en 2021	0,00 €	
Solde négatif des restes à réaliser	0,00 €		
<u>Besoin réel de financement dégagé à la section d'investisse</u>			
Affectation à l'article 1068 - Excédents de fonctionnement capitalis	0,00 €		
Excédent reporté à la section de fonctionnement R002 du budget 2020	Néant		
Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :			
Section de Fonctionnement – Recettes - Excédent reporté (compte	0,00 €		
Section d'investissement –Dépenses- Déficit reporté (compte D001	-259 080,44 €		

ADOPTÉ
 POUR : 40
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 2
 André MASSIEU,
 Michel LATAPY

Procès-verbal du conseil communautaire du 9 Mars 2022	ADOPTÉ A L'UNANIMITE
--	-----------------------------

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h50

Fait à Podensac,

Le Président,

Signé par : Jocelyn Dore
 Date : 06/04/2022
 Qualité : Maire, Président CdC
 Convergence Garonne

